

Date de dépôt : 9 juin 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Etienne : Où en est-on avec le PDQ de la Fontenette à Carouge ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans le cadre des procédures liées au passage du CEVA sur le territoire de Carouge, le Conseil d'Etat avait élaboré avec la commune un projet de plan directeur de quartier dit de la Fontenette. Celui-ci devait prendre en compte les propositions faites par la commune dans le but de compenser les impacts de la réalisation de l'infrastructure ferroviaire avec notamment le déplacement du bureau des autos et la restitution d'une grande zone de détente en lien avec la piscine.

Ce PDQ, alors longuement négocié par les autorités communales, n'avait alors à l'époque pas été voté par le Conseil municipal dans l'attente des accords avec le Conseil d'Etat, dans l'optique de lever l'opposition de la commune au projet CEVA.

Depuis, l'opposition de la commune a été levée. Un accord a été passé avec les autorités communales. Il est temps de reprendre ce projet de PDQ et de le réactualiser en fonction des nouvelles intentions et des futurs développements du quartier, suite, par exemple, au résultat du concours sur les terrains appelés communément Familia de la Fondation Kammacher. Comment, par exemple, sont prévus les besoins en salles de classes ? Faut-il prévoir l'extension de l'école du Val-d'Arve ? Où en est-on avec la délocalisation du centre des autos ?

Ma question est la suivante :

Comment le Conseil d'Etat entend-il reprendre le projet de PDQ de la Fontenette à Carouge avec les autorités communales et dans quel délai celui-ci sera-t-il validé ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le plan directeur de quartier (PDQ) de la Fontenette, élaboré en 2005/2006 a pour objectif d'organiser l'évolution du site de la Fontenette - Val d'Arve en répondant notamment aux enjeux suivants : l'aménagement du passage de la ligne CEVA, le développement du centre sportif du Val d'Arve, les transformations urbaines et les adaptations des routes existantes.

La procédure d'adoption du PDQ de la Fontenette a été mise en suspens vu le recours interjeté par la Ville de Carouge le 5 juin 2008 au Tribunal administratif fédéral contre la décision d'approbation des plans du projet CEVA rendue par l'Office fédéral des transports le 5 mai 2008.

A la fin de l'été 2008, l'Etat de Genève, les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et la Ville de Carouge ont trouvé une solution transactionnelle sur le CEVA qui a conduit au retrait dudit recours, ouvrant ainsi la possibilité de relancer la procédure d'adoption du PDQ de la Fontenette.

Depuis, des échanges entre le département en charge de l'aménagement du territoire et la Ville de Carouge ont fait apparaître que la commune envisage de modifier de manière conséquente le contenu de ce PDQ.

Lors d'un récent contact, la Ville de Carouge s'est engagée à clarifier ses intentions d'ici à la fin de l'été 2009, s'agissant notamment de l'aménagement des zones sportives et de loisirs et délassément. Si ces intentions sont validées par le canton, il conviendra d'apporter des modifications au projet de PDQ voire, en fonction de l'importance des changements, de procéder à une nouvelle consultation technique et publique avant de soumettre le projet au Conseil municipal pour adoption.

Compte tenu de tous ces éléments, le PDQ modifié pourrait alors être approuvé par le Conseil d'Etat au plus tôt au cours de l'été 2010.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER